

NPS *CONSULTING*

Société d'avocats spécialisée dans le *NON PROFIT SECTOR*

2 Place de la bourse
69002 Lyon

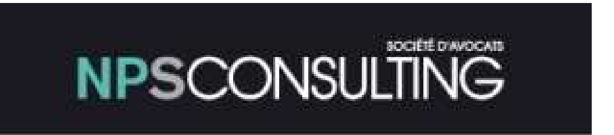
Tél. 04 72 60 86 80
Fax 04 78 62 94 20

www.npsconsulting-avocats.com

contact@npsconsulting-avocats.com

Année 2015





PRESENTATION

NPS CONSULTING, le conseil au service de vos valeurs

Le Cabinet d'avocats **NPS *CONSULTING*** intervient dans tous les domaines concernant l'entreprise depuis une quinzaine d'années :

- Droit des affaires et des sociétés

- Droit fiscal

- Droit des contrats

- Contentieux et recouvrement judiciaire

Plus spécifiquement, il a acquis une compétence dans les différents secteurs suivants :

- Organismes sans but lucratif : fédérations, associations, fondations, fonds de dotation, mutuelles, coopératives, syndicats…

- Événementiel : assistance juridique et fiscale dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives, culturelles, artistiques…

- Communication d'entreprise : mécénat & sponsoring, responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

- Gestion de carrière : assistance juridique et fiscale des sportifs, artistes, mannequins, journalistes.

Ses compétences s'exercent dans différents secteurs économiques : sport, culture, humanitaire, social & médico-social, tourisme, environnement, comptable & financier, commerce équitable…

NPS *CONSULTING* est également présent aux côtés de nombreux acteurs de l'**Economie Sociale et Solidaire** (État, collectivités territoriales, banques, assurances, entreprises mécènes & sponsors, sociétés de « *fundraising* »).

Il dispose d'une expérience nationale dans le domaine de la **restructuration des OSBL** (fusions & acquisitions, apports partiels d'actifs, scission, mutualisation de moyens).

Le Cabinet d'avocats **NPS CONSULTING** intervient dans tous les domaines du droit des affaires et de la fiscalité depuis 1999.





DOMAINES D'INTERVENTION

NPS CONSULTING, vous assiste dans tous les moments clefs de votre développement

1 – Gestion et optimisation des entreprises et organismes sans but lucratif (association, fondation, fonds de dotation)

- **Création de votre structure** : choix de votre structure juridique (société, OSBL, entreprise de l'économie sociale et solidaire), rédaction des statuts, règlement intérieur, charte éthique.

- **Gestion interne et administrative :** convocation et procès-verbaux (AG/CA), registres généraux et spéciaux, formalités administratives.

- **Optimisation juridique et fiscale** : organisation de la structure sur le plan juridique et fiscal, agrément et habilitation, rémunération des dirigeants, optimisation des ressources lucratives et non lucratives, campagne d'appel à la générosité publique, gestion des biens, reconnaissance d'utilité publique ou d'intérêt général (procédure de rescrit fiscal, LPF art 80), politique de mécénat, création de fonds de dotation.

- **Restructuration** : modifications statutaire, opérations de dévolution d'actifs (éléments corporels/incorporels), fusion absorption, scission ou apport partiel d'actifs (transmission d'activités), création de filiales commerciales, reprise d'activités associatives en régie directe, dissolution.

- **Choix stratégique / Prise de contrôle** : stratégie de prise de contrôle, révocation ou défense des dirigeants, gestion des procédures disciplinaires.

- **Coopération / Mutualisation de moyens :** regroupement de moyens (humains et matériels), conventions de mise à disposition de salariés ou d'équipements, mandat de gestion, contrat de coopération ou de prestations de services, création de fédération ou d'union (mutualisation de moyens), de groupement d'intérêts économiques (GIE), de groupement d'employeurs, de GCSMS.

- **Diagnostic juridique et fiscal :** audit juridique & fiscal.

- **Analyse des risques spécifiques** : responsabilité civile et pénale, sécurisation des dirigeants, mise en place d'outils préventifs (délégation de pouvoirs), gestion de fait, prise illégale d'intérêts.





- **Contrôle et transparence financière** : obligations en matière de publicité légale, tenue d'une comptabilité, transparence financière (commissariat aux comptes, convention réglementée…).

- **Assistance des collectivités territoriales** : mise en conformité avec la législation communautaire des subventions et aides d'Etat, procédure de mandatement et appels à projet, détermination des seuils « *de minimis* ».

- **Mise en œuvre des partenariats publics et privés :** subvention, convention pluriannuelle d'objectifs, mécénat, sponsoring et merchandising, mise à disposition de salariés ou de biens, équipements publics, baux, dépôts de marque…

- **Gestion des contentieux** : défense des intérêts judiciaires (civils, commerciaux, pénaux et fiscaux) des structures juridiques, assistance des dirigeants, élus, chefs d'entreprise devant les juridictions civiles et pénales, recouvrement de créances.

- **Procédures collectives** : mise en œuvre et suivi des procédures de sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire, rachat d'actifs.

2 - Organisation évènementielle

- **Création de la structure porteuse** : association, société commerciale…

- **Négociation & rédaction des contrats** : contrat de travail, contrat de partenariat, billetterie, droits TV & diffusion …

- **Fonctionnement & gestion des risques** : démarches administratives (Licence d'entrepreneur de spectacles…), hygiène & sécurité, sécurisation des organisateurs, assurances.

- **Stratégie de financement** : subventions, mécénat & sponsoring, merchandising, activités lucratives accessoires (buvette, restauration…).

- **Gestion des contentieux** : gestion des risques, responsabilité civile & pénale des organisateurs, contentieux & recouvrement judiciaire.

- **Optimisation fiscale** : fiscalité de l'événementiel.





3 - Communication d'entreprise

- **Responsabilité Sociale de l'Entreprise** : assistance dans l'élaboration et la mise en place de la politique sociale de l'entreprise, communication institutionnelle & valorisation de l'image de l'entreprise.

- **Négociation et rédaction de contrats** : sponsoring & mécénat, partenariat.

- **Optimisation fiscale** : gestion des procédures de rescrit fiscal pour les organismes bénéficiaires (LPF, art. L 80), second examen, gestion des avantages fiscaux (réductions d'impôts…).

4 - Gestion de carrière des personnalités du monde sportif & culturel

- **Assistance dans la gestion de carrière** : sportifs, artistes, journalistes, mannequins…

- **Représentation :** contrat de partenariat, contrat de travail, transfert.

- **Communication & image** : partenariat & sponsoring, événements caritatifs…

- **Investissement** : reprise d'activités, merchandising, dépôt de marque.

- **Reconversion** : assistance juridique et fiscale dans le cadre de la reconversion.

- **Défense des intérêts privés** : respect du droit à la vie privée, gestion & communication de crise, contentieux civil, pénal, sportif.

- **Optimisation fiscale** : gestion fiscale de la carrière.





5 - Droit du sport

NPS CONSULTING est également un partenaire du monde sportif : il conseille des sociétés sportives, associations et institutions sportives (fédérations, ligues régionales et départementales), sportifs, organisateurs d'évènements sportifs, collectivités territoriales, syndicats des acteurs sportifs, agents sportifs dans les domaines suivants :

- **Organisation :** Analyse et rédaction des statuts et règlements des instances sportives.
- **Rédaction de contrats** relatifs à l'activité des sportifs et clubs sportifs (contrats de travail, de partenariat, d'agent, de licence, etc…).
- **Partenariat** : Merchandising, sponsoring, mécénat, marketing et évènementiel.
- **Investissements** : Accords de financement, rachat de clubs.
- **Gestion de carrières** : Transferts des sportifs, gestion de carrières sportives, élaboration de projet de reconversion.
- **Optimisation fiscale** : Régime fiscal et rémunération des clubs et sportifs professionnels.
- **Assistance judiciaire** : gestion des contentieux sportifs devant les instances disciplinaires sportives nationales et le Tribunal arbitral du sport.

NPS *CONSULTING* intervient par ailleurs régulièrement dans le domaine de la formation professionnelle et participe à de nombreux colloques dans le cadre de son partenariat avec la Société de formation agréée ISBL *CONSULTANTS* (http://www.isbl-consultants.fr).





VOTRE PRINCIPAL INTERLOCUTEUR

- **Colas AMBLARD**, avocat associé, docteur en droit, DEA droit des affaires, Maître de conférences associé à l'Université Lyon III (Droit et fiscalité des associations et Droit du Sport), Directeur Licence Pro Droit et gestion de l'entreprise associative (Université Lyon Jean Moulin 3), Président de la Commission droit des associations du Barreau de Lyon de 1995 à 2000.

NOTRE RESEAU DE PARTENAIRES

- **Philippe RICHARD**, avocat au Barreau de Lyon et Paris (Cabinet CAPSTAN) : droit social
- **Bernard THEVENET**, avocat au Barreau de Lyon, conservateur des hypothèques honoraire, ancien Elève de l'Ecole Nationale des Impôts, rédacteur permanent aux Editions Lamy Associations : contentieux fiscal
- **Anne Cécile VIVIEN**, docteur en droit, avocat au Barreau de Lyon (Cabinet EY Law) : Droit public
- **Philippe FIELOUX** : avocat au Barreau de Paris, fiscaliste : capital-investissement sur les segments du capital-développement et, particulièrement, du capital-transmission (LBO)
- **Alexia CONVERSET**, avocat au Barreau de Lyon (Cabinet AC AVOCATS), D.E.S.S. Droit des affaires et Fiscalité, DJCE Juriste d'Entreprise (Certificat en droit des sociétés), Institut des Etudes Politiques Grenoble : contentieux des affaires, responsabilité médicale.
- **Davide FERRARINI**, docteur en droit, avocat au Barreau de Marseille : droit international
- **Séverine MARTIN,** avocat au Barreau de Lyon**,** ancienne avoué : droit des personnes, droit du travail, contentieux.





COLLOQUES, FORMATIONS, ENSEIGNEMENTS

COLLOQUES / FORMATIONS :

- ISBL CONSULTANTS, « *Secteur associatif : comment anticiper les changements découlant de la loi d'ESS* », Lyon, février 2015
- BARREAU DE LYON, « *Loi d'ESS : le nouveau régime de fusion des associations et des fondations* », Lyon, décembre 2014
- AFIP AEIM, « *Créer et gérer un fonds de dotation* », Grenoble, octobre 2014
- BARREAU DE LYON, « *Loi ESS, nouvel élan pour le monde associatif ?* », Sainte Foy Les-Lyon, juillet 2014
- ADDES – FONDATION CREDIT COOPERATIF, Séminaire de réflexion « *Le projet de loi d'Economie sociale et solidaire, enjeux et perspectives* », Paris, juin 2014
- SCIENCE PO GRENOBLE – CNRS, «*Pôles territoriaux de coopération économique*», Lyon, avril 2014
- UNIVERSITE DE BRETAGNE, « *Journée d'études sur les fondations et fonds de dotation* », Brest, 14 novembre 2013
- UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON III, «*Associations : une autre façon d'entreprendre*», Lyon, septembre 2013
- SOS HEPATITES, « *Restructuration du réseau associatif : problématiques de regroupement* », Sète, mai 2013
- PÔLE EMPLOI (spectacle) RHÔNE, «*Le mécénat culturel*», Lyon, avril 2013
- CENTRE ASSOCIATIF BORIS VIAN, «*La responsabilité civile, pénale et financière dans les associations*», Vénissieux, mars 2013
- UNION RÉGIONALE DES MISSIONS LOCALES RHÔNE-ALPES, «*Le fonctionnement juridique et fiscal des missions locales*», Lyon, mars 2013
- CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ODICEO, «*Créer et gérer son fonds de dotation*», Villeurbanne, décembre 2012
- FNARS RHÔNE-ALPES, «*Responsabilité civile et pénale des dirigeants d'établissements sociaux et médico-sociaux*», Grenoble, novembre 2012
- RÉGION RHÔNE-ALPES, «*Journée de réflexion sur les Chartes d'égalité Femmes-Hommes en France et en Europe*», Lyon, novembre 2012
- ORDRE DES AVOCATS de Lyon, « *Gouvernance associative : une démocratie encadrée* ?, Lyon, octobre 2012
- PEUPLE & CULTURE, « *A la recherche de l'intérêt général* », Sète, septembre 2012
- ORDRE DES AVOCATS de LYON, « *Sport & finances : les différentes formes de mécénat, de sponsoring et les conséquences de ces nouveaux leviers de financement pour les clubs sportifs* », Lyon, juin 2012
- COMITE REGIONAL OLYMPIQUE RHÔNE-ALPES, « *Le mécénat sportif* », Lyon, mai 2012
- PÔLE EMPLOI, « *Le mécénat culturel* », Lyon, mai 2012
- CPCA RHÔNE-ALPES - Université Jean MOULIN LYON III (I.U.T.), *« Élections présidentielles et législatives : Quelles prise en compte de la vie associative ?* », Lyon, mars 2012
- XXIVème Colloque ADDES (Fondation crédit coopératif), «*La course à la taille dans l'économie sociale est-elle inéluctable ?»,* Paris, janvier 2012



- FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIEVRE, «*La circulaire Fillon du 18 janvier 2011 : quelles conséquences pour les associations ?»,* Nevers, décembre 2011
- DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA NIEVRE, «*Aspects juridiques et fiscaux liés à la création et à la gestion des associations »,* décembre 2011
- BARREAU DE LYON (Petit-déjeuner débat), «*Coopération et regroupement des associations : Les clefs du succès »,* décembre 2011
- UNIVERSITE LYON III, «*Entreprendre par l'associatif »,* novembre 2011
- ECOLE DE MANAGEMENT DE LYON, «*Management des associations : aspects juridiques et fiscaux»,* octobre 2011
- MAIRIE DE FORT-DE-FRANCE, «*Créer et gérer une fondation reconnue d'utilité publique»,* octobre 2011
- SIDA INFO SERVICE, «*La relation bénévoles – salariés : comment optimiser la gouvernance associative ?»,* septembre 2011
- IDEA Master Droit des affaires et fiscalité (Formation continue), «*Mécénat et fondations»,* juin 2011
- DU Créer et gérer son association (Université Lyon III), «*Optimiser le régime fiscal de son association»,* mai 2011
- COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF RHÔNE-ALPES, «*Quels modes de financement pour les équipements sportifs ?»,* mai 2011
- ASSOCIATIONS DES JEUNESSES AUXERROISES, *« Quelles évolutions pour le secteur associatif ?* », Auxerre, mai 2011
- FEDERATION DES MJC RHÔNE-ALPES, « *Quelles évolutions pour le secteur associatif ?* », Sainte-Foy-Lès-Lyon, mai 2011
- COMITE REGIONAL OLYMPIQUE RHÔNE-ALPES, « *Quels modes de financements des équipements publics* », Bourgoin Jallieu, mai 2011
- CONSEIL REGIONAL RHÔNE-ALPES, Forum de la vie associative « *Quelles évolutions pour le secteur associatif ?* », mai 2011
- CONSEIL REGIONAL RHÔNE-ALPES, Atelier Citoyen « *Associations* », débat participatif, mars 2011,
- CENTRE ASSOCIATIF BORIS VIAN, « *Responsabilité de l'association et de ses dirigeants* », Villeurbanne, janvier 2011
- ISBL CONSULTANTS, «*Restructuration et rapprochement des associations : aspects juridiques et fiscaux* », Lyon, décembre 2010
- CONSEIL REGIONAL POITOU-CHARENTES (direction de la Cohésion sociale), MAIF, EDITIONS WOLTERS-KLUWER LAMY ASSOCIATIONS, «*Financer son projet associatif : les nouvelles règles du jeu*», Niort, décembre 2010
- CONSEIL REGIONAL POITOU-CHARENTES, «*L'Economie sociale et solidaire à l'échelon européen*», Poitiers, novembre 2010
- FORUM NATIONAL DES ASSOCIATIONS, «*Restructurations d'associations : quels enjeux ?* », Paris, octobre 2010
- PRÉFECTURE DU LOT, «*Responsabilité civile et pénale des bénévoles et dirigeants associatifs* », Cahors, octobre 2010
- FONDATION DU PATRIMOINE, 7es Assises Nationales du Patrimoine Bâti et Développement Local, «*Quels mécénats pour le patrimoine ?*», Amiens, octobre 2010
- RESEAU SAVARA, «*La fiscalité des associations : comment optimiser ?*», Grenoble (Maison du CDOS de l'Isère), octobre 2010



- MAIRIE DE MARSEILLE, «*La responsabilité civile et pénales des élus dans le cadre des partenariats associatifs*», Marseille, septembre 2010
- BARREAU DE LYON, «*Associations : quelles stratégies face aux crises ?*» (Atelier regroupement et restructuration des associations), Lyon, septembre 2010
- ISBL CONSULTANTS, « *Créer et gérer son fonds de dotation »,* Paris, 9 avril 2010
- CPCA MIDI PYRENEES, « *RGPP et réforme territoriale : quelles enjeux pour les associations ?* », Toulouse, 7 avril 2010
- PREFECTURE DU LOT, « *Mécénat et fonds de dotation* », Cahors, février 2010
- UFOLEP, « *Le mécénat sportif et culturel*», Tarare, janvier 2010
- CENTRE ASSOCIATIF BORIS VIAN, « *La responsabilité civile et pénale des associations et des dirigeants* », Villeurbanne, janvier 2010
- CENTRE FRANÇAIS DES FONDATIONS (Fondation de France), « *Intérêt général, utilité publique ou utilité sociale : quel mode de reconnaissance pour le secteur associatif ?* », Annecy, novembre 2009
- PREFECTURE DU LOT, « *L'organisation d'une manifestation par les associations (aspects juridiques et fiscaux)* », Cahors, octobre 2009
- COMITE REGIONAL OLYMPIQUE RHONE – ALPES, « *Le mécénat sportif* », Lyon, Parc de Gerland, octobre 2009
- CLCG « *Rôle d'une charte éthique dans le réseaux des associations de gestion et de comptabilité CLCG* », Paris, septembre 2009
- ASARTIS DEVELOPPEMENT, « Créer et gérer un fonds de dotation », Angers, juin 2009
- EFE Entreprises, « *Bien gérer son association (aspect juridique et fiscal) »*, Paris, mars 2009
- ADDES – Fondation Crédit Coopératif, « *Utilité publique, intérêt général et utilité sociale : quel mode de reconnaissance pour les associations »*, Paris, mars 2009
- PREFECTURE DU LOT, « *Les conflit dans les associations »*, Cahors, mars 2009
- CENTRE ASSOCIATIF BORIS VIAN, « *La responsabilité des associations et leurs dirigeants »*, Lyon, février 2009
- UNIVERSITE LYON 3, « *La responsabilité fiscale et pénale du chef d'entreprise* », colloque, 31 octobre 2008
- SALON SLTT / REGION RHONE-ALPES, « *Le mécénat sportif »*, Lyon, octobre 2008
- CLCG, « *Présidents et Directeurs des Centres de gestion agréés* », Paris, septembre 2008
- COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, « *Le financement public des associations »*, Bordeaux, septembre 2008
- CONFERENCE PERMANENTE DES COORDINATIONS ASSOCIATIVES, « *Les associations s'engagent dans les élections municipales »*, Paris, janvier 2008
- ORDRE DES AVOCATS BARREAU DE LYON, « *L'association est-elle une entreprise comme une autre ?* », Barreau de Lyon - Université Lyon III, 2007
- SALON FONDATION MECENAT « Le régime juridique et fiscal des fondations », Versailles 2006
- D.R.J.S. Limoges « *Budget des associations : aspects juridiques, fiscaux et comptables* » (2005)
- XIXE COLLOQUE ADDES – Fondation Crédit coopératif « *Associations et entreprises : des rapports complexes et ambiguës* » (Maison de la Chimie et des sc. de l'Homme, Paris, 2005)



- ESC TROYES Ingénierie et Management du Sport « *Structures sportives : régime juridique et fiscal* » (2002-2007)
- RESEAU SARA « (Strasbourg) « *Ressources des associations : régime juridique et fiscal* » (2004)
- FORUM DLA « *Financement des activités associatives* » (Châteauroux, 2004)
- I.N.J.E.P. MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS « *Régime juridique et fiscal des associations »* (Marly le roi, 2003-2004-2007)
- ESPACE ASSOCIATIF CONSEIL GENERAL RHONE-ALPES (Permanences « *Droit et fiscalité des associations* » 2001-2003)
- SCIENCES PO. GRENOBLE « *associations parapubliques : comment régulariser une situation de gestion de fait ?* » (2002)
- CONSEIL GENERAL DU RHONE « *Les organes collégiaux d'administration de l'association* » (2002)
- COLLOQUE E.S.C. TROYES « *La professionnalisation des associations sportives* » (2002)
- FORUM NATIONAL DES ASSOCIATIONS ET DES FONDATIONS « *Responsabilités des associations* » (Palais des Congrès, Paris, 2002)
- FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX « *Responsabilité civile et pénale des dirigeants associatifs* » (Lyon, 2002)

ENSEIGNEMENTS UNIVERSITAIRES :

- UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON III, Ecole de Notariat de Lyon, Diplôme Supérieur de notariat : « *Fiscalité des OSBL* » (8 heures)
- UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON III, Master 2 Fiscalité de l'entreprise – Ingénierie fiscale, CERFF : « *Régime fiscal des OSBL* » (15 heures)
- UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON III, Licence pro Droit et Gestion de l'Entreprise Associative : « *Droit et fiscalité des associations* » (55 heures)
- UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON III, DU Créer et gérer son association : « *Droit et fiscalité des associations* » (9 heures)
- UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON II, Sciences politiques : « *Droit humanitaire et des ONG* » (25 heures)
- UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON III, Master 2 Droit et fiscalité du marché de l'art : « *Mécénat, fondations et fonds de dotation* » (25 heures)
- UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON III, Master 2 Droit bancaire et marchés financiers : « *Régime juridique et fiscal des OSBL* » (25 heures)
- CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS – CESTE « *Régime juridique et fiscal des entreprises à vocation culturelle* » (Paris, 2002-2007)
- ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE TROYES : « *Droit et fiscalité du sport* » (14 heures)



INTERVIEW/AUDITIONS PARLEMENTAIRES/ RAPPORT

- Revue Direction(s) «*Faute de gestion, un risque à ne pas sous-estimer* ? »- interview – n°123 septembre 2014, pp. 36 - 37
- Le Moniteur des pharmacies «*L'avenir du groupe Servier* ? » - interview Magazine, mai 2014
- Rapport CNRS « *Le paysage associatif en France* », contribution, novembre 2013
- Le Tout Lyon, « *Le projet de loi d'Economie sociale et solidaire* », octobre 2012
- La Tribune de Lyon, « *Le projet de loi d'Economie sociale et solidaire* », octobre 2012
- Sens & finances Patrimonia, « *Menace sur le mécénat d'entreprise* », juillet 2012
- Revue Sport et Stratégies, « *Associations sportives et paquet Almunia* », mars 2012
- Audition parlementaire sur « *Les nouvelles formes de mécénat culturel* », 18 mai 2011
- Revue Echanges, « *Associations : un subtil équilibre entre liberté et contrainte* », entretien Pacte social et PME, mai 2011, p. 50 et 51
- Revue Sport et Stratégies, « *La responsabilité civile des dirigeants d'associations sportives* » - n°240 - 29/11/2010 au 05/12/2010
- Journal des Arts, « *Le fonds de dotation* » - n° 333 - 22/10/2010
- AssetFi Management Services, « *L'évolution des fonds de dotation en France* », note d'analyse mensuelle (juillet 2010)
- Audition parlementaire sur « *La gouvernance et le financement des associations* », 1er octobre 2008
- Les Echos « *Les associations souffrent d'un flou législatif grandissant* » - édition du 12/08/2005





PRINCIPAUX ARTICLES

- Articles ISBL CONSULTANTS: publication d'une newsletter mensuelle (http://www.isbl-consultants.fr)
- Lamy Associations, *«transformation des associations : les nouvelles possibilités offertes par la loi d'ESS»*, à paraître prochainement
- Juris-Associations (Dalloz), «*Spectacle : coup de projecteur sur le régime de TVA »,* n°513, pp. 42-44, 15 février 2015
- Juris-Associations (Dalloz), «*Economie Sociale et Solidaire – PTCE : une formidable aventure commence ! »,* n°508, pp. 36-38, 1er nov. 2014
- Juris-Associations (Dalloz), «*Statut fiscal des organismes sans but lucratif : comment l'optimiser (franchises et exonérations) ? »,* n°505, pp. 38-41, 1 octobre 2014
- Lamy associations, « *Financement participatif : le nouveau cadre juridique à disposition du secteur associatif* », Bull. actu. n°228, juillet 2014
- Juris-Associations (Dalloz), «*Associations en difficultés : Les nouvelles règles applicables au 1er juillet 2014 ? »,* n°501, pp. 38-40, 15 juin 2014
- Revue Associations Mode d'Emploi, *«Responsabilité des préposés : l'association, en première ligne ?»*, Rubrique Droit, n°159, mai 2014, pp. 10-11
- Lamy Associations, *«Loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes : réalité et conséquences pour le secteur associatif»*, Bull. actu. n°224, avril 2014
- Juris-Associations (Dalloz), «*Loi d'ESS : quels impacts pour les associations ? »,* n°494, 1er mars 2014, pp. 36-38
- Juris-Dalloz, « *Associations : pourquoi et comment se restructurer* ? », contribution *in* « *Le paysage associatif français* », 2ème éd., Enquête de Viviane Tchernonog (Centre d'économie de la Sorbonne, Laboratoire mixte CNRS/Université Paris 1), oct. 2013, pp. 192-194
- Isbl *consultants*, *«La définition légale de la subvention ne suffira pas !»*, Éditorial, oct. 2013, www.isbl-consultants.fr
- Isbl *consultants*, *«Concurrence entre institutions sans but lucratif : la déloyauté en question»*, Éditorial, sept. 2013, www.isbl-consultants.fr
- Revue Associations Mode d'Emploi, *«Economie solidaire : Les associations font la loi »*, Rubrique Actualités, n°151, août-septembre 2013, pp. 4-5
- Revue Associations Mode d'Emploi, *«Don manuel : une bonne nouvelle fiscale ! »*, Editorial, n°150, juin-juillet 2013, p. 4
- Juris-Associations (Dalloz), «*Economie sociale et solidaire : le projet de loi se précise»,* n°481, 15 juin 2013, p.6
- Juris-Associations (Dalloz), «*Economie sociale et solidaire : présentation de l'avant projet de loi»,* n°479, 15 mai 2013, p.6
- Revue Associations Mode d'Emploi, *«La rémunération des dirigeants associatifs : entre exception et tolérance »*, Rubrique Droit, n°148, avril 2013, pp. 28-29
- Revue Associations Mode d'Emploi, *« Créer une association pour créer son emploi : possible mais risqué »*, Rubrique Droit, n°147, mars 2013, pp. 10-11
- Lamy Associations, *«2012 : L'influence grandissante du droit communautaire sur les associations»*, *Bull. actu.* n°211, janvier 2013
- Lamy Associations, «*Gouvernance associative, une démocratie encadrée ? (2ème partie)», Bull. actu.* n°210, décembre 2012
- Lamy Associations, «*Gouvernance associative, une démocratie encadrée ? (1ère partie)», Bull. actu.* n°209, novembre 2012



- Recma (Revue internationale de l'Economie Sociale), «*Regroupement et coopération associatives : aspects juridiques et fiscaux»,* n°329, octobre 2012
- Lamy Associations, «*Paquet Almunia : les nouvelles règles européennes de financement des SIEG», Bull. actu.* n°205, juin 2012
- Le Tout Lyon, *« Le projet de loi d'ESS devrait favoriser l'émergence de nouveaux leviers de croissance économique* », n°5018, 13 octobre 2012
- Lamy Associations, « *Paquet « Almunia » : Les nouvelles règles européennes de financement des SIEG* », n°205, juin 2012
- Juris Associations, « *Paquet Almunia : la nouvelle donne européenne* », 1er mars 2012, n°454, p. 35-38
- Associations Mode d'Emploi, « *Les dons manuels peuvent-ils faire l'objet d'une taxation ?* » (en collaboration avec Gérard Lejeune, Expert-comptable Euro compta finance), n°134, décembre 2011
- Juris Associations, « *Economie sociale et solidaire : pour une loi en France !* », n°444, septembre 2011
- Lamy Associations, « *Projet de loi d'Economie sociale et solidaire : vers une meilleure reconnaissance du secteur associatif ?* », Bull. actu. Lamy n°196, septembre 2011
- Lamy Associations, « *Fusion d'associations : vers la fin du régime fiscal de faveur ?* », n°191, mars 2011
- Lamy Droit des affaires, « *La restructuration des associations : une réponse aux crises ?* », n°58, mars 2011, p. 80 - 83
- Lamy Associations, «*Restructuration des associations : quels enjeux ?»,* Bull. actu. Lamy n°186, octobre 2010
- Lamy Associations, «*Associations : quelles stratégies face aux crises ?»,* Bull. actu. Lamy n°185, septembre 2010
- Lamy Droit Civil, «*Le Fonds de dotation : une nouvelle personne morale dans le monde des institutions sans but lucratif (ISBL)»,* juillet/août 2000, n°73, pp. 50 à 54
- Revue Associations Mode d'Emploi, «*Rémunération des dirigeants associatifs : conditions et conséquences* », juin-juill. 2010, n°120, pp. 17 à 19
- Lamy Associations, « *L'intérêt pour les associations de créer un fonds de dotation*», bull. actu. Lamy Associations, avril 2010
- Lamy Associations, « *Le poste de directeur salarié d'une association : un exercice d'équilibriste au quotidien* », bull. actu. Lamy Associations, n°180, mars 2010
- Revue Internationale de l'Economie Sociale (RECMA), « *Intérêt général, utilité publique ou utilité sociale : quel mode de reconnaissance pour le secteur associatif* », n°315, janvier 2010
- Lamy Associations, « *En finir (vraiment) avec la religion du chiffre : à propos du rapport stiglitz* », bull. actu. n°175, nov. 2009
- Lamy Associations, « *L'entreprise associative : une réponse à la crise actuelle* ? », bull. actu. n°174, septembre 2009
- Lamy Associations, « *Fonds de dotation : les dernières précisions* », bull. actu. mai 2009
- Revue de Droit fiscal, « *La responsabilité fiscale et pénale du dirigeant d'entreprise* », Hebdo. n°16, 16 avril 2009, n°279, p. 20 et s. compte rendu colloque organisé le 31 octobre 2008 par l'Université Jean Moulin Lyon III



- Lamy Associations, « *Le droit d'information des membres au sein des associations* », bull. actu. février 2009, n°168
- Lamy Association, « *Concurrence et para commercialisme : l'influence de la méthode fiscale* », bull. actu. septembre 2009, n°163
- Associations Mode d'Emploi, « *Associations en difficulté : nouvelles règles* », avril 2009, n°108
- Lamy Association, « *Fonds de dotation : encore du nouveau sur le front du mécénat* », bull. actu. novembre 2008, n°165
- Lamy Association, « *La dissolution administrative des associations : l'exemple des clubs de supporters* », bull. actu. mai 2008, n°159
- Juris Associations, « *Centres de gestion agréés et habilités : des restructurations à prévoir* » avant fin 2008, mai 2008, n°379
- Lamy Associations, « *La gouvernance associative : nouveau champ d'intervention pour l'administration fiscale* », bull. actu. avril 2008, n°158
- Juris Associations, « *Les associations sont-elles des concurrents comme les autres* », septembre 2007, n°364
- Revue Internationale de l'Economie Sociale (RECMA) « *Associations et entreprises : des rapports complexes et ambigus* » (juillet 2005)
- Revue Le Tout Lyon « *Elus et associations : les risques de conflits d'intérêts* » (mai 2005)
- Revue Directions « *Le redéploiement de la fonction citoyenne de l'entreprise* » (avril 2005)
- Revue Internationale de l'Economie Sociale (RECMA) « *Cent ans de pratique associative : un point de vue juridique* » (2002)
- Revue Associations Mode d'Emploi « *Loi de finances 2002 : la rémunération des dirigeants*»
- Revue Juridique et Economie du Sport (DALLOZ) « *Les décrets d'application du 16 février 2001 relatifs aux groupements sportifs professionnels* » (2001)
- Revue Le Tout Lyon « *Sport professionnel : les nouveaux modes d'organisation* » (février 2000)
- Revue Le Tout Lyon « *SCIC : Un nouvel outil pour l'Economie sociale et solidaire* » (2000)
- Revue Associations Mode d'Emploi « *Comment révoquer un dirigeant* ? » (2000)
- Revue Associations Mode d'Emploi « *Comment votre association peut-elle agir en justice ?*» (2000)
- Revue Associations Mode d'Emploi « *Faire un apport à son association* » (2000)
- Revue Associations Mode d'Emploi « *Reversement d'une subvention : attention danger* » (2000)
- Revue Association Mode d'Emploi rubrique mensuelle « *Echanges Questions/réponses*» (1999 – 2001).





MONOGRAPHIES ET ETUDES

MONOGRAPHIES :

- Lamy Associations, « *La gouvernance des organismes sans but lucratif* » (en cours de rédaction – sortie fin 2015)
- Lamy Associations, « *Le fonds de dotation : une révolution dans le monde des ISBL ?* », Ed. Lamy, collec. Axe droit (avril 2010)
- Cadre territorial, « *L'entreprise associative Guide juridique des activités économiques et commerciales des associations* », (Préface Hugues Sibille, novembre 2006)
- Presses Universitaires du Sport, « *Des aspects juridiques liés à l'organisation d'une manifestation sportive* » (Ouvrage collectif, octobre 2005)

ETUDES :

- Lamy associations « *Fonds de dotation* » (en cours de rédaction)
- Lamy associations « *Contrat d'association - formation* » (Étude 108)
- Lamy associations « *Contrat d'association - Statuts* » (Etude 111)
- Lamy associations « *Contrat d'association – Règlement intérieur* » (Etude 114)
- Lamy associations « Contrat d'association – Apport de biens » (Etude 117)
- Lamy associations « *Fondations d'entreprise* » (Etude 915)
- Lamy associations « *Activités économiques et commerciales des associations* » (Etude 246)
- Lamy associations « *Pouvoir disciplinaire dans les associations* » (Etude 226)
- Lamy associations « *Dissolution volontaire* » (Etude 305)
- Lamy associations « *Publicité de la dissolution* » (Etude 317)
- Lamy associations « *Dissolution administrative* » (Etude 311)
- Lamy associations « *Dissolution judiciaire* » (Etude 308)
- Lamy associations « *Transformation – dévolution des biens* » (Etude 314)
- Lamy associations « *Fusion* » (Etude 320)
- Lamy associations « *Transformation de groupements* » (Etude 323)
- Lamy associations « *Procès-verbaux* » (Etude 218)
- Lamy associations (formulaires) « *Statuts* » (Etude 105)
- Lamy associations (formulaires) « *Assemblées générales* » (Etude 205)
- Lamy associations (formulaires) « *Siège social* » (Etude 110)
- Lamy associations (formulaires) « *Procès-verbaux et registres* » (Etude 218)
- Lamy associations (formulaires) « *Organe collégial de direction* » (Étude 200)
- Lamy associations (formulaires) « *Membres - Adhésion et démission* » (Étude 210)





EXEMPLES DE MISSIONS RÉALISÉES OU EN COURS

- Assistance juridique dans le cadre de la révocation d'un dirigeant associatif (Le Mans)
- Création d'un fonds de dotation dans un cadre évènementiel pour le LIONS Club (Lyon)
- Assistance juridique de la Confédération Nationale des SPA DE FRANCE (Lyon)
- Gestion d'une procédure de redressement judiciaire pour une association dans le domaine du maintien à domicile (Moulins)
- Consultation juridique portant sur la problématique de gestion de fait dans une association para-administrative (Montluçon)
- Consultation juridique dans le cadre d'un conflit interne d'une association sportive (Lyon)
- Fusion entre deux syndicats professionnels (Paris)
- Modification de statuts d'un GCSMS avant reprise de la gestion en direct d'un établissement médico-social (Saint-Etienne)
- Apport partiel d'actif portant sur la branche d'activité « recherche & développement » d'un établissement public administratif à une association nouvellement créée (Grenoble)
- Reprise d'activités sociales par une association de services à la personne (Moulins)
- Création d'un organisme de mutualisation de moyens entre plusieurs associations de services à la personne (Montluçon)
- Étude et formulation de préconisations dans le cadre du développement d'un secteur lucratif par une ONG (Paris)
- Création d'un fonds de dotation pour le LYCEE HENRI IV (Paris)
- Création d'une association de gestion dans le cadre d'un partenariat de mutualisation de moyens entre deux associations (Paris)
- Assistance juridique de l'Association Université APRIL (Lyon)
- Gestion d'un contentieux au sein d'une association (exclusion d'un membre) (Lyon)
- Gestion d'une procédure collective (redressement) pour une régie de quartiers (Lyon)
- Assistance de l'association Orléans Technopôle Développement dans le cadre de la détermination de son régime fiscal (Second examen) (Orléans)
- Création d'un fonds de dotation (Guadeloupe)
- Assistance juridique et fiscale de la Fondation APRIL (Lyon)
- Restructuration du réseau associatif Collectif Inter associatif Sur la Santé (CISS) (Paris) : regroupement de plusieurs délégations régionales et création d'établissements juridiques
- Rédaction de statuts pour une association mission locale (Oyonnax)
- Création d'une plateforme associative dédiée au mécénat pour plusieurs organismes d'insertion (Poitiers) avec Fonds de dotation pour la région Poitou-Charentes
- Dépôt d'une question prioritaire de constitutionnalité pour une association de gestion et de comptabilité (Angers)
- Procédure de rescrit fiscal (mécénat) pour une association (Lyon)
- Création de la Fédération ENIPSE (Paris)
- Rédaction d'un acte de cession de clientèle entre deux associations de gestion et de comptabilité (Toulouse)
- Analyse portant sur la possibilité pour une fédération sportive de verser une rémunération à ses dirigeants (Paris)
- Analyse juridique et fiscale pour une entreprise mécène (Trophée Jacques Vabre) (Le Mans)
- Création d'un fonds de dotation en France pour des fondations US (Paris)





- Assistance juridique et fiscale dans le cadre de la transformation d'une association de recherche médicale en Fondation reconnue d'utilité publique (Paris)
- Audit fiscal d'une fédération dans le cadre d'une procédure de filialisation (Paris)
- Regroupement de douze associations par voie de fusion absorption (Paris)
- Assistance juridique apportée à une association dans le cadre de la résiliation de son contrat de bail (Oyonnax)
- Assistance juridique dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire pour une Régie de quartier (Lyon)
- Regroupement d'une vingtaine d'associations par voie de fusion absorption (Paris)
- Réalisation d'un transfert d'activité associative par voie d'apport partiel d'actifs entre deux Missions locales (Grenoble)
- Création d'un syndicat professionnel (Paris)
- Création d'une fédération pour un groupe d'associations exerçant dans le domaine de la prévention SIDA/VIH (Paris)
- Contentieux en matière de concurrence déloyale pour une AGC (Toulouse)
- Négociation et rédaction d'un protocole d'apport à titre onéreux pour la Maison Départementale du Tourisme de la Haute-Loire (Le Puy)
- Contentieux en matière de concurrence déloyale pour une AGC (Saint-Brieuc)
- Restructuration avec apport partiel d'actif du Syndicat SNEG (Paris)
- Assistance juridique et contentieuse du Groupe Spie communications (Marseille)
- Restructuration avec filialisation commerciale de SIDA INFO SERVICE (Paris)
- Assistance juridique et contentieuse du Comité de Liaison des Centres de Gestion (Paris)
- Refonte des statuts de l'Association ADDES – FONDATION CREDIT COOPERATIF (Paris)
- Création de la Fondation RUP Aimé Césaire (Martinique)
- Restructuration de l'Association PEP 69 (fusion absorption d'association) (Villeurbanne)
- Assistance juridique et fiscale apportée à la Société d'agents sportifs Score Agencies (Lyon)
- Restructuration par voie de fusion-absorption de l'Association Léo Lagrange (Lyon)
- Création du Comité Régional de Cyclisme Rhône-Alpes par le regroupement de 2 comités départementaux du Lyonnais et du Dauphiné
- Assistance juridique du Groupe Crédit Mutuel dans le cadre de l'organisation d'une opération de Loto pour des associations
- Assistance juridique et contentieuse de la Fédération Française de Danse
- Création d'un fonds de dotation pour l'Association de gestion et de comptabilité Asartis Développement
- Assistance juridique de sportifs professionnels (L. Giuly, E. Abidal, C. Tiozzo…)
- Création du Comité départemental du tourisme de la Loire sous la forme associative par le regroupement de 3 structures associatives (2 fusions absorptions et 1 apport partiel d'actifs)
- Création d'une association de tourisme (Touloisirs) pour le groupe La Poste par le regroupement de 3 structures associatives (2 apports partiels d'actifs et 1 opération de fusion)
- Assistance juridique et fiscale dans le cadre de l'organisation des Championnats du monde de VTT en 2004 (Les Gets)
- Création d'un fonds de dotation pour la Fédération Artisans du Monde
- Rédaction du règlement intérieur de l'ASVEL (Basket-ball)
- Élaboration d'un projet de rachat du Racing Rugby Club de Nice
- Élaboration d'un projet de rachat de 6 crèches associatives pour la Ville de Lyon



NPSCONSULTING
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

REVUE DE PRESSE

LOI D'ESS : NOUVEL ÉLAN POUR LE MONDE ASSOCIATIF ?

Le 4 juillet, 80 représentants d'association, avocats et universitaires se sont réunis pour débattre des apports de la loi d'Economie sociale et solidaire (ESS) pour le monde associatif, lors de la quatrième édition du colloque biannuel organisé par le Barreau de Lyon.

Pour les avocats de la commission Droit des associations, présents lors de ce colloque, le challenge s'avérait particulièrement difficile dans la mesure où la loi venait d'être adoptée en second lecture par l'Assemblée nationale, la veille au soir. Il n'empêche, les débats ont été particulièrement riches et constructifs, ce qui a fait de ce rendez-vous, un moment particulièrement apprécié des dirigeants associatifs. Cette journée a débuté par une présentation de Me Jean-Christophe Beckensteiner, président de la commission, et une intervention remarquée de Me Adrien-Charles Dana qui, en préambule du colloque, a rappelé le poids économique du secteur (10 % des salariés et 10 % du PIB).

Lors de la conférence du matin, plusieurs intervenants ont ainsi pu expliciter les détails de la loi. En premier lieu, la sénatrice Christiane Demontès, rapporteuse du texte de loi relative à l'ESS, s'est attardée sur le contexte politique lié à l'adoption du nouveau dispositif législatif. Pour cette dernière, la loi est avant tout une loi de reconnaissance du secteur : « Il s'agit de créer un socle juridique commun à l'ensemble des acteurs de l'ESS, les acteurs historiques (associations, mutuelles et coopératives), mais aussi des entreprises capitalistiques qui souhaitent relever de ce secteur en respectant les valeurs de l'ESS (démocratie interne à l'entreprise, but lucratif limité et réinvestissement des excédents dans l'activité) ».

Puis, Maîtres Colas Amblard (NPS Consulting) et Xavier Delsol (Delsol & associés), deux spécialistes du droit des associations, ont détaillé précisément les différents apports de la loi pour le secteur associatif : « La loi d'ESS s'est fixée trois objectifs prioritaires : reconnaître, structurer et développer le secteur d'ESS, qui est composé à 80 % d'associations.


© MICHEL GODET

L'objectif est de changer d'échelle ». Enfin, Laure Chareyre, en sa qualité de présidente de la chambre régionale d'ESS, a rappelé combien ce secteur était porteur d'espoirs dans le domaine économique et social, tout en précisant qu'une partie du combat pour faire reconnaître « cette nouvelle forme d'entreprenariat » se situait au niveau communautaire. Différents ateliers étaient organisés l'après-midi au cours desquels les avocats de la commission Droit des associations du Barreau de Lyon ont échangé avec les participants sur les thématiques suivantes : ressources privées et publiques des associations, ainsi que les opérations de restructuration au sein du secteur associatif (fusion, scission et apport partiel d'actif). La prochaine édition est prévue en 2016.

Vie juridique en Rhône-Alpes



Un partenariat entre avocats d'affaires au cœur de la Presqu'île (Lyon)

C'est en plein cœur de la Presqu'île, plus particulièrement au 2, place de la bourse à Lyon (2e), que Maîtres Géraldine Morris-Becquet (BMB avocats) et Alexia Converset (AC Avocats) ont rejoint les locaux de Maître Colas Amblard (NPS Consulting). Spécialisé dans le secteur non marchand (associations, fondations mécénat et sport), ce dernier s'associe donc les compétences en droit des sociétés de Me Morris-Becquet et en contentieux des affaires de Me Converset. La première est docteur en droit, présidente de la commission « Economie et entreprise » de l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, membre du Conseil de l'Ordre et exerce en qualité d'avocat depuis plus de 10 ans. La seconde est avocat au sein du Barreau de Lyon depuis plus de 6 ans. Titulaire d'un D.E.S.S. Droit des affaires et fiscalité, d'un DJCE Juriste d'Entreprise, elle est par ailleurs diplômée de l'Institut des Etudes Politiques Grenoble et a en charge le contentieux des affaires.

D'après Me Morris-Becquet, « ce partenariat devrait permettre de compléter notre offre de services juridiques par une approche complémentaire, pluridisciplinaire et, surtout, transversale. Il s'agit de répondre à la demande d'une clientèle institutionnelle formulée, à la fois, sur le plan du conseil, mais également en terme de contentieux ». Pour Me Amblard, docteur en droit des affaires, maître de conférences associé au sein de l'Université Jean Moulin Lyon III et rédacteur aux éditions Lamy, il convient avant tout de comprendre que « les secteurs économiques (associations – entreprises commerciales) sont de moins en moins cloisonnés et il est donc nécessaire de mettre en adéquation l'organisation interne de nos cabinets avec la formulation de demandes de plus en plus techniques ». En sa qualité de fondateur et de président de la commission « Droit des associations » durant cinq ans, ce dernier apparaît bien placé pour offrir une nouvelle approche du droit des affaires : « Il n'est pas rare qu'une collectivité territoriale nous interroge pour savoir si elle peut continuer à subventionner une association qui souhaite créer une filiale commerciale. On le voit, l'approche de restructuration doit être globale tant sur le plan juridique que fiscal ». Pour Me Converset, la démarche apparaît parfaitement complémentaire : « Un montage juridique et fiscal peut donner lieu à des contentieux. Il est important que l'avocat conseil travaille en parfaite symbiose avec l'avocat plaidant ».


Mes Alexia Converset (à gauche), Géraldine Morris-Becquet et Colas Amblard

© ANGEL SANHUEZA

Vie juridique en Rhône-Alpes



Droit des associations

Les associations à l'honneur au sein du barreau de Lyon

Une commission « Droit des associations et des institutions sans but lucratif (ISBL) » vient de voir le jour au sein du barreau de Lyon, début 2006. Une perspective qui conforte l'intérêt que porte la profession d'avocats pour un secteur en pleine expansion puisque la barre de un million d'associations vient récemment d'être franchie. L'occasion d'interroger son président, Me Colas Amblard, avocat au barreau de Lyon, docteur en droit, spécialisé en droit des associations et du sport.

Quelles sont les raisons qui ont présidées à la création de cette commission au sein du barreau de Lyon ?

Colas Amblard : Plusieurs raisons : La première part du constat que le secteur associatif constitue aujourd'hui un pan de notre économie extrêmement important puisqu'il représente 2,9 % du PIB français, plus que des secteurs traditionnels comme l'automobile ou l'agriculture. Il y a là une véritable « niche » que la profession se doit d'investir ; le second constat, se situe sur un plan strictement juridique puisqu'il existe un vrai « foisonnement législatif et réglementaire » autour de ces structures : dans ces conditions, qui mieux que les avocats peuvent intervenir pour résoudre les nombreuses problématiques spécifiques auxquelles sont actuellement confrontées les associations ?



Me Colas Amblard

Justement, quelles sont ces problématiques ?

CA : Elles sont de plusieurs ordres : cela passe par la création de la structure ou la mise en conformité juridique de ses statuts, l'analyse de son régime fiscal, l'élaboration de partenariats publics (subventionnement, délégation de services publics) ou privés (parrainage ou mécénat), l'optimisation de ses ressources, l'analyse de la situation des collaborateurs bénévoles, des salariés et des dirigeants, ou encore la résolution de contentieux divers... Il peut également y avoir des opérations plus lourdes de restructuration (fusion, scission) ou de rachat d'activités associatives au terme de procédures collectives. Ainsi on le voit, le droit des associations est un droit transversal qui emprunte à toutes les disciplines traditionnelles (droit des affaires, fiscalité, droit social,...).

La difficulté de cette matière réside essentiellement dans cette approche particulière. C'est précisément l'intérêt de cette Commission que de réunir ces différentes matières. Par ailleurs, la commission a décidé d'orienter son action en direction de l'ensemble des ISBL à savoir également, les fondations et le mécénat, les syndicats professionnels, les congrégations religieuses mais aussi, les coopératives et mutuelles.

Qui compose cette commission ?

CA : La Commission comprend actuellement dix neuf avocats issus d'horizons très divers, ce qui démontre tout l'intérêt que porte cette profession pour ce secteur économique émergeant.

Quels sont ses objectifs ?

CA : Son programme d'actions consistera à tout mettre en œuvre pour accompagner le phénomène de professionnalisation que connaît actuellement ces structures à but non lucratif. Cela passera par la rédaction d'articles spécialisés, l'élaboration d'un programme de formations à l'intention de nos jeunes confrères, l'organisation d'un colloque annuel... Des consultations individualisées peuvent également être envisagées en partenariat avec le Barreau de Lyon. A ce propos, j'en profite pour lancer un appel aux différentes collectivités territoriales et partenaires privés pour nous aider à accompagner ce processus en s'associant à notre démarche.

Contact : Ordre des avocats, commission droit des associations, 42, rue de Bonnel, 69484 Lyon, tél. 04 72 60 60 00, fax 04 72 60 60 46.





Colloque : Gouvernance des associations, une démocratie encadrée ?

Le Barreau de Lyon organisait vendredi 05 octobre 2012 son troisième colloque biennal en droit des associations sur le thème de la gouvernance.

Le matin, une première tribune rassemblait des chercheurs, universitaires et grands témoins autour de Me Beckensteiner, président de la commission Droit des associations au barreau de Lyon, Me Delsol et Me Amblard (photo), devant une assemblée de cent vingt dirigeants d'associations venus de Rhône-Alpes et de Bourgogne.

Première à intervenir, Viviane Tchernonog, chercheur au CNRS, centre d'économie de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon- Sorbonne, qui a précisé la typologie des dirigeants d'associations et leur évolution depuis2006. Puis François Mayaux, professeur de marketing à EM Lyon- Business School, a présenté les types de gouvernance les plus fréquemment observés et les a croisés avec divers types de management des associations pour déterminer les compatibilités entre eux. Antoine Faure, de l'Institut Français des Administrateurs, président de l'ADSEA 69, a ensuite fait part de son expérience concrète. Me Xavier Delsol concluait cette première table ronde par la typologie des styles de gouvernance associative. Une seconde tribune suivait, avec l'expérience d'Arnault Brunet, directeur à l'Institut de Développement de l'Ethique et de l'Action pour la Solidarité, et Me Stéphane Couchoux qui ont jeté un regard croisé sur les déviances et les risques de conflits d'intérêts. Enfin, François Rubio, directeur juridique de Médecins du Monde, maître de conférences à l'Université du Maine, et Me Colas Amblard évoquaient l'avenir, avec la réforme possible de la gouvernance et l'opportunité et les limites de la rémunération des dirigeants. L'après-midi permettait aux participants de poser leurs questions les plus précises aux avocats spécialistes composant la commission Droit des associations du Barreau, lors de deux séries d'ateliers portant sur l'organisation juridique et l'organisation statutaire, la transparence et la gestion de fait, le pouvoir de l'employeur réparti entre un président ou un conseil d'administration bénévole et un directeur salarié, la fiscalité avec la tolérance administrative sur la possible rémunération des dirigeants, et la gouvernance de crise, atelier mené avec le soutien de Me Louis-Robert Meynet, administrateur judiciaire. La grande qualité des intervenants, ainsi que l'actualité du thème, ont conforté les participants, dirigeants associatifs, de la nécessité de s'entourer de professionnels pris au sein de leurs associations ou, à défaut, externes.

DU SAMEDI 13 AU VENDREDI 19 OCTOBRE 2012 LE TOUT LYON EN RHONE-ALPES VIE JURIDIQUE







NPS CONSULTING EST PRESENT SUR LES RESEAUX SOCIAUX





NPS CONSULTING	ISBL *CONSULTANTS*
Société d'avocats	Société de formation agréée n°82690942169
2 place de la bourse 69002 LYON	8 quai Tilsitt 69002 LYON
Tél. 04 72 60 86 80 – Fax 04 78 62 94 20	Tél. 04 27 89 06 75 – Mob. 06 60 62 57 09
contact@npsconsulting-avocats.com	contact@isbl-consultants.fr
www.npsconsulting-avocats.com	www.isbl-consultants.fr

